



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 29 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 13 mai 2024 s'est réuni à Arles le 29 mai 2024 à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 17 membres sur 23, soit 72 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Jacqueline BOUYAC, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Marie-Christine CONTRERAS, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick DE CAROLIS, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Mandy GRAILLON représentée par Patrick DE CAROLIS, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Christelle AILLET représentée par Pierre RAVIOL, Frédéric GIBERT représenté par Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Ludovic PERNEY, Emmanuel LESCOT, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, François JOURDAN, Antoine DE LA ROCHE AYMON

Assistaient à la séance : Jacques NOU, Didier HONORE, Gaël HEMERY, François LETOURNEUX, Sandrine ANDREANI, Alexandra MATUSCAK, Olivier BRIAND, Sandrine KIRAMARIOS, Nicolas WECK, Estelle ROUQUETTE, Magalie GORCE, Muriel CERVILLA, Christophe FONTFREYDE, Magali BLANC, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

DÉLIBÉRATION N°CS-2024-018

Objet : adoption du compte administratif 2023

Le Comité Syndical,

- Vu** le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
- Vu** la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
- Vu** le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
- Vu** la délibération n°CS-2023-026 du 12 avril 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2023,
- Vu** la délibération n°CS-2023-065 du 19 septembre 2023 relative à la décision modificative 1,
- Vu** la délibération n°CS-2023-097 du 19 décembre 2023 relative à la décision modificative 2
- Vu** le Compte de Gestion de l'exercice 2023,

Ouï l'exposé de M. Cyril Juglaret, 1^{er} vice-président

Sous la présidence de M. Juglaret Cyril, Madame Anne CLAUDIUS-PETIT Présidente du Parc naturel régional de Camargue s'étant retirée au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du compte administratif.

➤ Considérant

- Que le résultat de clôture au 31 décembre 2023 se présente comme suit :
 - **Section de fonctionnement**
Déficit de l'exercice 2023 : - 448 611.19 €
Excédent reporté exercice 2022 : 58 636.92 €
Résultat de clôture 2023 : - 389 974.27 €

Chap,	Lib Chapitre	REALISE 2023	
		DEPENSES €	RECETTES €
011	Charges à caractère général	962 245.41	
		2 479	
012	Frais de personnel et charges assimilées	564.72	
65	Autres charges de gestion courante	70 721.20	
66	Charges financières	12 632.84	
67	Charges exceptionnelles	85 433.00	
O42	Op, Ordre de transfert entre sections	91 485.25	
013	Atténuation de charges		30 790.10
70	Produits sces domaine et ventes diverses		221 089.80
			2 854
74	Dotations, subventions et participations		052.99
75	Autres produits de gestion courante		50 342.71
77	Produits exceptionnels		40 306.63
78	Reprise sur provisions		56 889.00
	Total Fonctionnement	3 702 082.42	3 253 471.23
SOLDE D'EXECUTION CUMULE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		- 448 611.19	

▪ **Section d'investissement**

Excédent de l'exercice 2023 : 36 094.39 €

Excédent reporté exercice 2022 : 616 219.81 €

Résultat de clôture 2023 (y compris excédent 2022) : 652 314.20 €

Restes à réaliser 2022 : - 50 791.44 €

Chap,	Lib Chapitre	REALISE 2023		RESTES A REALISER 2022	
		DEPENSES €	RECETTES €	DEPENSES €	RECETTES €
20	Immobilisations incorporelles	34 784.10			
21	Immobilisations corporelles	134 732.82		50 791.44	
23	Immobilisations en cours	2 263.75			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		91 485.25		
16	Emprunts et dettes assimilées	22 171.40			
13	Subventions d'investissement		138 322.21		
27			239.00		
	Total Investissement	193 952.07	230 046.46	50 791.44	0.00
SOLDE D'EXECUTION CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			36 094.39	- 50 791.44	
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT			- 14 697.05 €		

- Que compte administratif 2023 (- 412 516.80 €), après reprise du résultat 2022 (674 856.73 €), dégage un résultat de clôture positif de 262 339.93 €.
- Qu'il est constaté la stricte concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

↳ **Décide**

- Le compte administratif est adopté,
- Déclare que la reprise des résultats antérieurs de l'exécution budgétaire 2023 et des résultats définitifs en clôture de l'exercice 2022 sont confirmés par la comptabilité du comptable,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président de séance,



REÇU EN PREFECTURE
LE 30/05/2024
Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE
le 30/05/2024
Application agréée E-legalite.com

ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Pour : 17

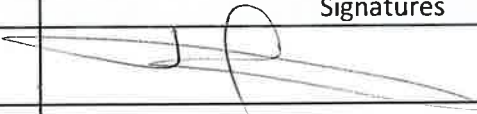





Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 13 mai 2024

Présenté par, N. Cyrille Juglairet, Président de séance
A Arles, le 29 mai 2024Délibérée par l'Assemblée, réunie en session
Au Mas du Pont de Rousty, Arles le 29 mai 2024.






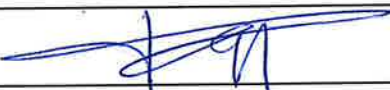


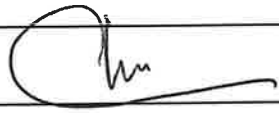

Les membres de l'assemblée délibérante

Nom-Prénom	Signatures
AILLET CHRISTELLE	
ALVAREZ MARTIAL	
AMSELEM MARTINE	
ARDHUIN PHILIPPE	
ARSAC BERNARD	
AUFRERE JACQUES	
AYOT Suzelle	
BALGUERIE-RAULET CATHERINE	
BERGENEAU JOAN	
BERNARD JEROME	
BON FREDERIC	
BOTELLA Georges	
BOUYAC JACQUELINE	
CALLET MARIE-PIERRE	

REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2024

Application agréée E.legalite.com

CARDINI EVA	
CARLOTTI DANIEL	
CASTEJON NIEVES	
CLAUDIUS-PETIT Anne	
CHABAUD CORINNE	
CIANFARANI ALINE	
CONTRERAS MARIE-CHRISTINE	
DE CAROLIS PATRICK	
DE LA ROCHE AYMON ANTOINE	
FAVIER FRANCOISE	
FELINE SYLVIE	
FORT-GUINTOLI CAROLE	
GAY JEAN PAUL	
GIBERT FREDERIC	
GRAILLON MANDY	
JALABERT JEAN-MICHEL	
JUGLARET CYRIL	
JOULIA NICOLE	
JOURDAN FRANCOIS	
LESCOT EMMANUEL	
LIMOUSIN LUCIEN	
MOURISARD CHLOE	
PERNEY LUDOVIC	
PLAN DOMINIQUE	
PONCHON SOLANGE	
RAIMONDI RENE	
RAVIOL PIERRE	
ROSSO MARIE HELENE	

REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2024

Application agréée E-legalite.com

TONNEL STEPHANIE	
VIDAL YVES	

Certifié exécutoire par le Président , compte-tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 30/05/2024
Application agréée E-legalite.com

Parc naturel régional

de

Camargue

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

REÇU EN PRÉFECTURE

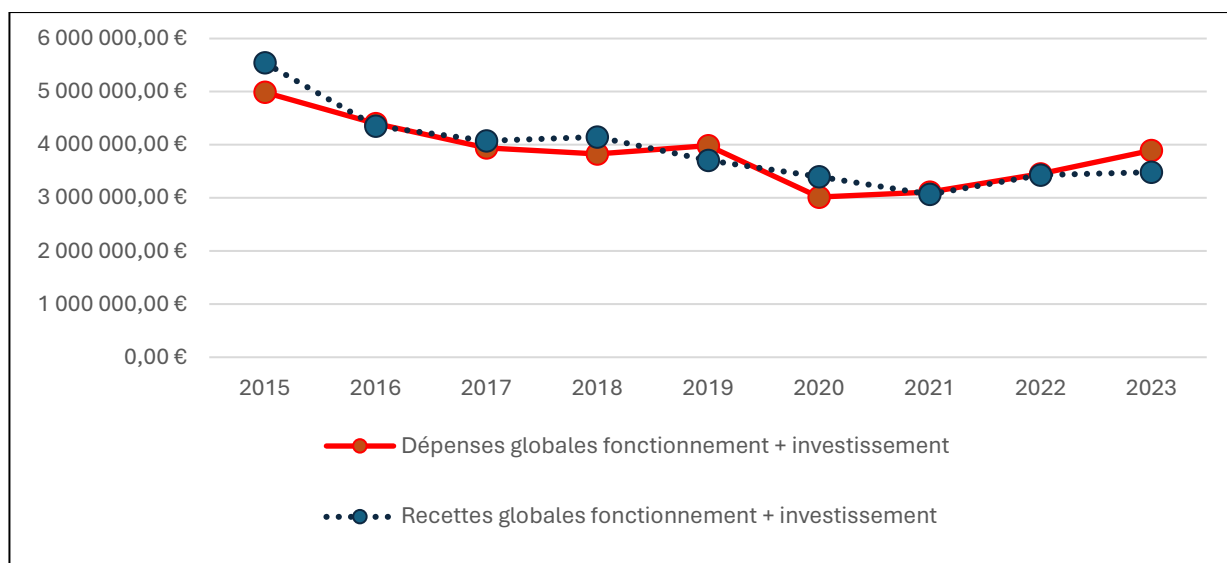
le 30/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20240529-CS_2024_018

A/ VUE D'ENSEMBLE

Evolution depuis 2015



L'exercice 2023 présente :

- un résultat négatif de **- 448 611.19 €** en section de fonctionnement ;
- un résultat positif de **36 094.39 €** en investissement ;

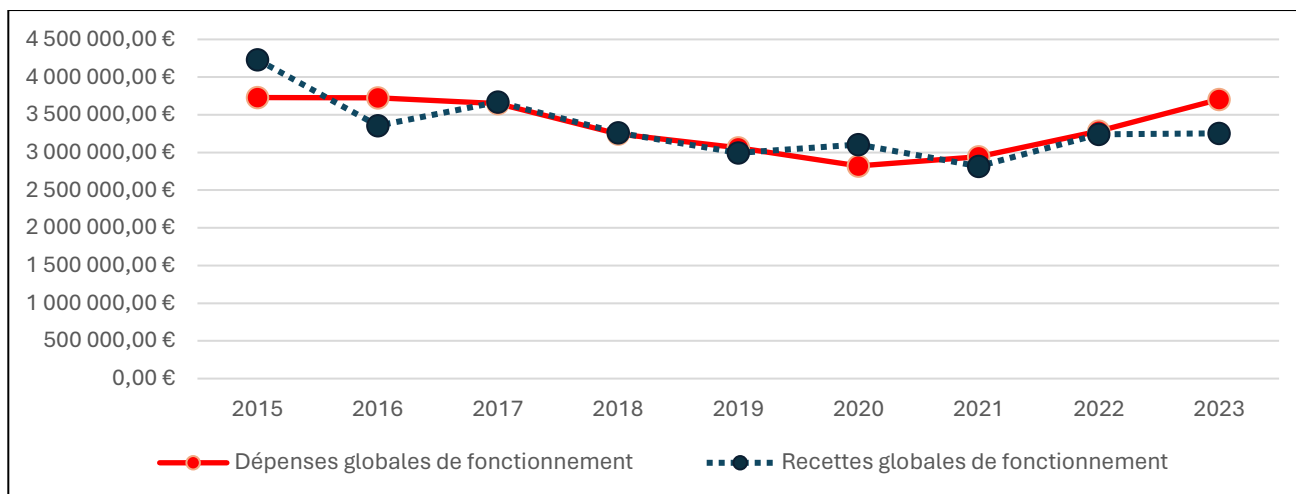
Ainsi, il est constaté sur l'exercice un déficit de **-412 516.80 €**.

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires	881 237.72 €	3 938 772.68 €	4 820 010.40 €
Titres de recettes émis	230 046.46 €	3 253 471.23 €	3 483 517.69 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	881 237.72 €	3 938 772.68 €	4 820 010.40 €
Mandats émis	193 952.07 €	3 702 082.42 €	3 896 034.49 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	36 094.39 €		
Déficit		-448 611.19 €	-412 516.80 €

Au 31 décembre 2023, il est identifié des restes à réaliser en section d'investissement à hauteur de **50 791.44€**.

B/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Evolution depuis 2015



En 2023, le SMG du Parc naturel régional de Camargue a identifié et régularisé **des factures impayées depuis 2006**, pour un montant de **235 588.88 €**. Ce montant est réparti comme suit :

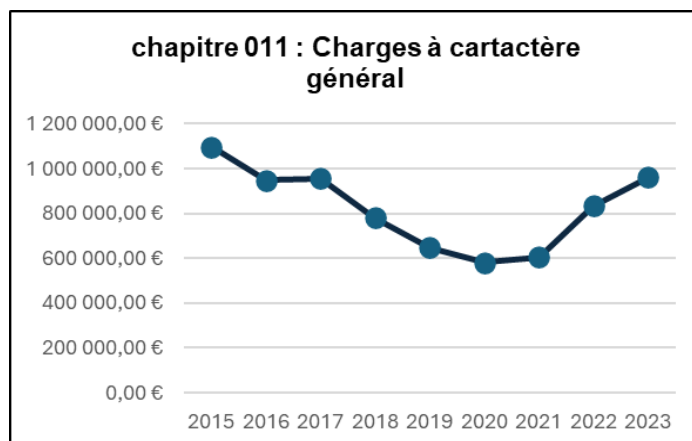
2006	4 606.02 €
2009	3 672.46 €
2010	3 340.57 €
2018	14 988.21 €
2020	13 199.61 €
2021	15 937.58 €
2022	179 844.43 €

Au 31/12/2023 toutes les factures reçues sur l'exercice sont réglées.

Principaux postes de dépenses de fonctionnement

Chapitre 11 « Charges à caractère générale » : 962 245.41 €

Evolution depuis 2015

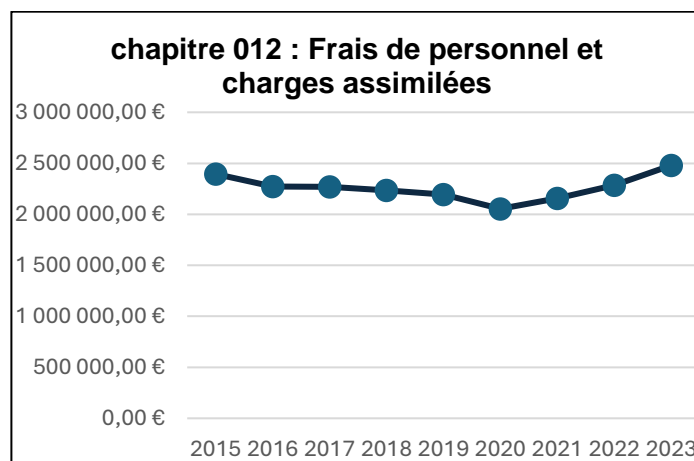


Les dépenses affectées au chapitre 011 représentent **962 245.41 €**, elles comprennent à la fois les dépenses liées au fonctionnement structurel du Parc naturel régional de Camargue et les dépenses liées au programme d'actions. Les dépenses sont réparties comme suit :

Service	Dépenses
Fonctionnement Général	368 515,14 €
Eau, Biodiversité et Développement Rural	266 869,12 €
Patrimoine et Cadre de Vie	155 678,99 €
Gestion Directe des Espaces Naturels	150 954,43 €
Communication / Documentation	20 227,73 €
Total	962 245,41 €

Chapitre 12 « Charges de personnel » : 2 479 567.72 €

Evolution depuis 2015



La masse salariale 2023 s'élève à **2 479 564.72 €**. Cette hausse (+ 193 493.32 € par rapport à 2022) s'explique notamment par :

- ✓ Recrutement d'un Chef de pôle des espaces naturels ;
- ✓ Recrutement de deux écogardes marins ;

- ✓ Recrutement de deux agents en charge de l'animation du projet agro-environnemental et climatique ;
- ✓ Recrutement d'un technicien gestionnaire des terrains ;
- ✓ Recrutement de quatre agents « Parcours Emplois compétences » ;
- ✓ Augmentation du SMIC Horaire + Glissement vieillesse technicité ;
- ✓ Régularisation CNRACL de **15 733.06 €** pour les années **2017 et 2019**.

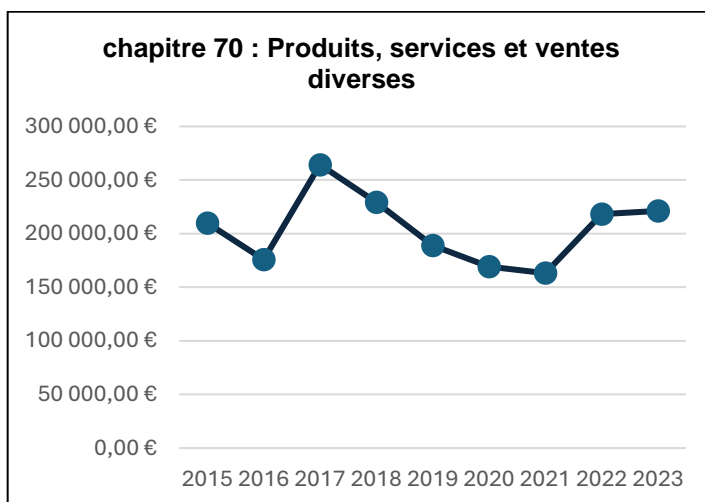
Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 85 433.00 €

En 2023, Le Parc a dû rembourser **38 500 €** à la Région au titre de la Gestion des terrains 2019 ainsi que **33 178 €** au titre du dispositif du filet inflation sécurité, pour lequel il avait reçu un acompte auquel finalement il n'était pas éligible.

Principaux postes de recettes de fonctionnement

Chapitre 70 : « Produits, services et ventes diverses » : 221 089.80 €

Evolution depuis 2015



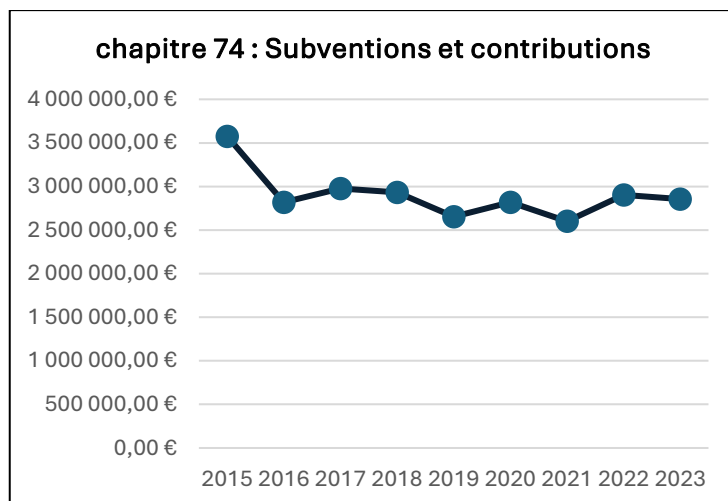
L'année 2023 enregistre une légère hausse de **+ 2 945.30 €** par rapport à 2022.

A l'intérieur du chapitre :

- Les recettes des entrées et boutique du musée de la Camargue et du Domaine de la Palissade s'élèvent à **142 548.88 €** ;
- Les recettes liées aux conventions de la gestion directe des espaces naturels s'élèvent à **77 090.92 €** ;
- Les recettes liées à la marque Valeur Parc représentent **1 450.00 €** ;

Chapitre 74 : « Subventions et contributions » : 2 854 052.99 €

Evolution depuis 2015



A l'intérieur de ce chapitre :

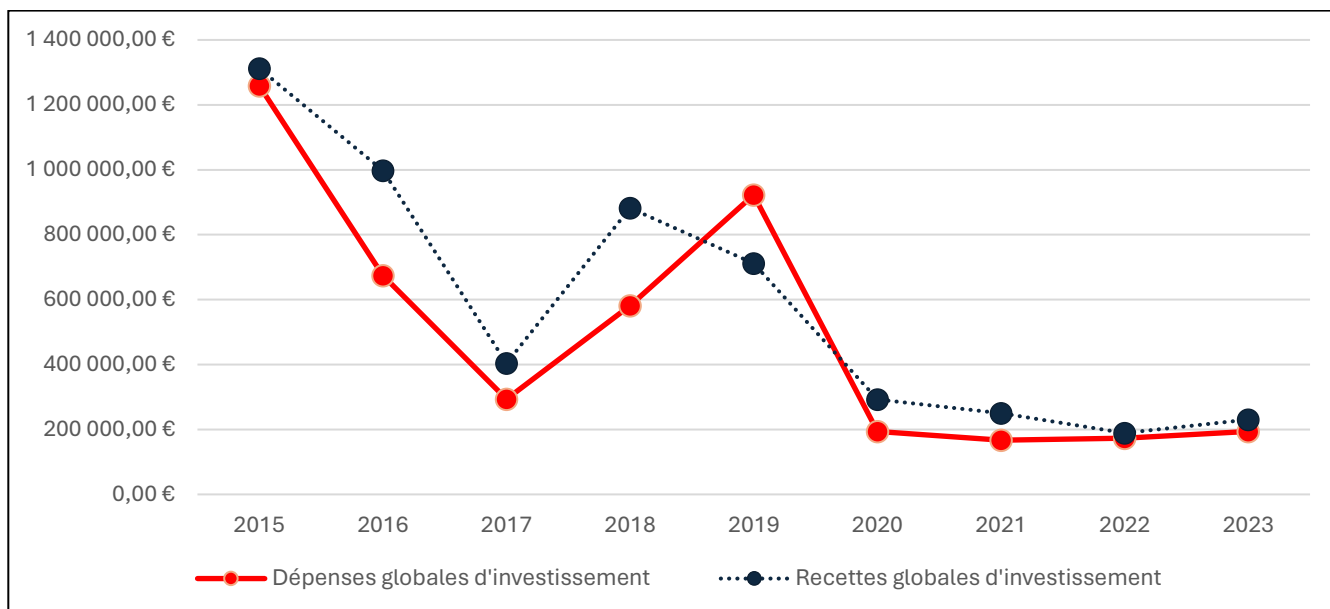
- Les cotisations statutaires ont été perçues à hauteur de **1 604 491 €** ;
- La subvention versée par la DREAL dans le cadre de la mise en œuvre de la charte a été revalorisée à titre exceptionnel pour l'année 2023 à **178 000€** soit **+ 30 000€** par rapport aux dernières années ;
- La participation à la gestion directe des espaces naturels (anciennes cotisations statutaires du Domaine de la Palissade) du Département s'est maintenue à **286 567 €** et celle de la Ville d'Arles à **98 455 €**.
- Les subventions pour la mise en œuvre des actions ont été perçues à hauteur de **686 539.99 €**. Pour rappel les recettes interviennent après validation des factures acquittées.

Subventions sur actions perçues en 2023	
Financier	Montant
Région SUD	278 418,15 €
Conseil Départemental	95 875,00 €
Agence de l'Eau	46 683,00 €
Parcs Naturels Régionaux	44 000,00 €
Europe	40 228,03 €
Natura 2000	34 873,27 €
Conservatoire du Littoral	33 176,06 €
DRAC PACA	28 000,00 €
DREAL	23 232,00 €
Commune d'Arles	20 000,00 €
OFB	13 521,21 €

LGRB	11 200,00 €
CEDRE	5 937,27 €
Syndicat des Riziculteurs	4 000,00 €
Offices de Tourisme	3 916,00 €
PETR	3 000,00 €
Iles de Lerins	480,00 €

C/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Evolution depuis 2015



En raison de sa trésorerie insuffisante et de sa capacité à générer de l'autofinancement, le Parc est limité dans ses investissements.

Principaux postes de dépenses d'investissement

Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés » : 22 171.40 €

Au titre du remboursement de l'emprunt pour les travaux 22 171.40 € ont été mandatés.

Les dépenses d'investissement : 171 780.67 €

Les dépenses d'investissement regroupent les immobilisations incorporelles au chapitre 20 (**34 784.10 €**), les immobilisations corporelles au chapitre 21 (**134 732.82 €**) et les immobilisations en cours au chapitre 23 (**2 263.75 €**). Ces dépenses sont réparties comme suit :

- Achat d'arbres	18 554.80 €
- Acquisition d'Œuvres d'Art	19 060.00 €
- Travaux au musée de la Camargue	17 089.28 €
- Aménagement de l'entrée de la Palissade	29 929.50 €
- Remplacement des détecteurs de mouvement	4 635.60 €
- Achat de matériel informatique et Visio	40 725.22 €
- Mobilier pour le Musée	438.00 €
- Matériel scientifique (Jumelles, salinomètres...)	6 564.17 €
- Elaboration et création d'un site de destination Pour le PNRC	34 784.10 €

Principaux postes de recettes en investissement

Chapitre 13 « subventions d'investissement » : 138 322.21 €

Le montant total des titres émis s'élève à **138 322.81 €**.

Le montant global des recettes enregistrées au titre de ce chapitre en 2023 se décompose comme suit :

Financier	Montant	Opération
Conseil Départemental	50 000,00 €	Contrat Départemental : Extension du Musée Tranche 2019
Conseil Départemental	16 371,00 €	Contrat départemental : Travaux Rousty Tranche 2019
Conservatoire du Littoral	6 425,82 €	Travaux au Domaine de la Palissade : Réfection et mise en accessibilité PMR du sentier le Clos d'Argent + Aménagement de l'entrée du Domaine
DRAC PACA	10 400,00 €	Acquisition d'œuvres
DREAL Occitanie	16 953,60 €	Etude sur le "Rôle des hippocampes comme espèces de modification de l'habitat banc de sable"
Préfecture	13 223,13 €	Aménagement de l'entrée du Domaine de la Palissade
Préfecture	24 948,66 €	Réfection et mise en accessibilité PMR du sentier le Clos d'Argent du Domaine de la Palissade